

GLOSSAIRE : ou comment déchiffrer les sigles

| | |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADS | Armées, directions et services du ministère de la défense. |
| CDC | Caisse des dépôts et consignations . Etablissement financier public, chargé notamment de la liquidation des pensions de retraite des ouvriers de l'Etat. |
| CIR | Compte individuel de retraite . Chaque agent dispose d'un compte individuel retraite reprenant l'ensemble des informations relatives à sa carrière. C'est sur cette base que seront édités le relevé de situation individuelle et l'estimation indicative globale. Ce compte sera complété tout au long de la carrière de l'assuré. |
| DIR | Droit à l'information retraite . Le droit à l'information sur la retraite a été créé par la loi du 10 août 2003. Tout assuré doit être informé sur les droits qu'il s'est constitués auprès de ses régimes de retraite légalement obligatoires, durant toute sa carrière. Ce droit trouve sa traduction par l'envoi régulier des relevés de situation individuelle et des estimations indicatives globales. |
| EIG | Estimation indicative globale . Envoyé à 55 ans, puis tous les cinq ans tant que l'assuré ne bénéficie pas de l'ensemble de ses retraites, ce document comporte les mêmes éléments que le relevé de situation individuelle. S'y ajoute une estimation du montant de la retraite dans tous les régimes obligatoires (de base et complémentaire). |
| ENSAP | Espace numérique sécurisé des agents publics . Il s'agit d'un futur espace de stockage numérique unique et personnel où seront conservées les fiches de paye, et pour les pensionnés de l'Etat, les bulletins de pension. Les titulaires pourront en plus consulter leur compte individuel retraite. |
| GIP Union retraite | Le groupement intérêt public union retraite regroupe la totalité des organismes assurant la gestion des régimes de retraite légalement obligatoires (CNAV, IRCANTEC, CNRA, SRE...). |
| INA | Information aux nouveaux arrivants . La campagne d'information destinée aux nouveaux assurés permet de diffuser une information générale sur le système de retraite à tout nouvel assuré ayant totalisé deux trimestres de cotisations dans un régime de base. |
| RI défense | Relevé individuel des services effectués au sein du ministère de la défense. Ce document se rapporte uniquement à la carrière au sein du ministère de la défense et ne comporte pas de données inter-régimes (régime général, AGIRC-ARRCO...). En revanche, ce relevé peut, le cas échéant, faire état de bonifications au titre de l'activité au sein du ministère de la défense. |
| RIS | Relevé de situation individuelle . Envoyé tous les cinq ans de 35 à 50 ans, ce document a pour but d'informer un assuré de sa situation au regard de ses droits à la retraite. Il comporte l'ensemble des droits obtenus dans les différents régimes de retraite, ainsi que le détail des droits régime par régime. Le relevé de situation individuelle est un récapitulatif de la carrière de l'assuré au regard de ses droits à la retraite obligatoire, de base et complémentaire. |
| OE | Ouvrier de l'Etat . |
| SDP | Sous-direction des pensions du ministère de la défense, chargée de la pré-liquidation des pensions de retraites des fonctionnaires, militaires et ouvriers de l'Etat du ministère de la défense. |
| SRE | Service des retraites de l'Etat . Service à compétence nationale rattaché à la Direction générale des finances publiques et chargé notamment de la liquidation des pensions de retraite des fonctionnaires et des militaires. |